

## **MISE EN DEMEURE**

*Vue la convention n°02/2026 approuvée le 23/03/2026 relative au lot n°02 : réalisation du réseau d'assainissement au ferme sidi Abdelhafid*

*Vue l'ordre de service de commencement des travaux n°09/2026 en date du 23/03/2026*

*Vue l'inexécution du partenaire co-contractant de ces obligations (démarrage des travaux)*

*Vue la mise en demeure n° 01 en date du 02/04/2026 par voie postal*

*Vue la mise en demeure n° 02 en date du 13/04/2026 par voie postal*

*Le service contractant transmise une dernière mise en demeure à l'entreprise des travaux hydraulique MOKHTARI Ahmed Zakaria, adresse Zone urbaine cité 50 LSP, bâtiment (G), commune SIDI M'HAMED BENALI pour commencement des travaux dans un délai de 48 heures.*

*Faute de quoi, des mesures coercitives seront prisent en charge.*

**Le président d'A P C**